

Plan Local d'Urbanisme Le Croisic

Quel est l'enjeu ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les règles d'urbanisme pour les 10 à 15 prochaines années dans une logique de développement cohérent, respectueux de l'environnement, solidaire et durable.

Le PLU remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi SRU du 13/12/2000, favorisant un aménagement intégrant l'urbanisme, l'habitat aux déplacements, l'économie et l'environnement.

Éléments constitutifs du PLU

- Le rapport de présentation, incluant diagnostic du territoire, état initial de l'environnement, exposé des motifs, incidences sur l'environnement et mesures prises pour sa préservation et mise en valeur.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des orientations générales.
- Des orientations d'aménagement par secteur, facultatives mais opposables aux tiers.
- Le règlement écrit énonçant, pour chaque type de zone, les règles applicables (14 articles) et les graphiques, correspondant aux plans de zonage opposables à toute personne publique ou privée.
- Les annexes : servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux...

Situation actuelle

Le POS du Croisic a été approuvé le 23 février 2001 et modifié les 6 mars 2005 et 6 août 2007.

La révision du POS en PLU a été engagée en délibération au conseil municipal du 20 mars 2009.

Les remarques DECOS sur le 1^{er} projet de PLU, arrêté en conseil municipal du 10/05/2011, ont été formulées le 08/08/2011. Suite aux projets de la mairie, l'enquête publique a été reportée.

Le conseil municipal du 14/12/2011 a relancé la concertation PLU, suite à l'achat par la mairie de 5,3 ha dans la zone Kervaudu/rue des Salines. Le 2^e projet de PLU (conseil municipal du 02/04/2012) a été envoyé aux parties prenantes, dont DECOS, pour une consultation jusqu'au début juillet 2012.

Lors de l'enquête publique, programmée du 9 juillet au 17 août 2012, DECOS a invité ses adhérents à faire connaître leurs observations en les consignant sur le registre d'enquête à la Mairie ou en les adressant au Commissaire Enquêteur que l'association a rencontré.

Points positifs, atouts, avantages

Les grandes orientations d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont correctement articulées et partagées, bien que ne répondant pas totalement aux attentes.

Points négatifs, menaces, faiblesses

La prise en compte insuffisante des 4 grandes orientations préconisées par notre association :

- ABANDONNER LE PROJET D'ESSOR DEMOGRAPHIQUE,
- VALORISER LE PATRIMOINE NATURE,
- ORGANISER LES CIRCULATIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE,
- DEFINIR UN PROJET URBAIN AUTOUR DU PORT.

Position DECOS

DECOS a déposé ses remarques sur les registres à disposition en mairie en mars et septembre 2010.

L'association a demandé officiellement à être consultée, en tant qu'association agréée au titre de l'article 141-1 du code de l'Environnement et en application de l'article 121-5 de code de l'Urbanisme.

DECOS a formulé ses remarques et propositions sur le 1^{er} projet de PLU du Croisic, par courrier à la mairie du Croisic en date du 8 août 2011.

Actions en cours

DECOS a formulé ses nouvelles remarques et propositions sur le 2^e projet de PLU du Croisic, par courrier à la mairie du Croisic en date du 20 juin 2012.

juin 2012